

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 12 mai 2021 à 18 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Donna Anber, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Karla Abraham Di Francesco et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Nathalie Senecal, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Bob Pellerin, vice-président; et Vincent Cammisano, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

En réponse à une demande du président, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale constate le quorum.

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Le parent-commissaire Adam Gordon invoque le Règlement en indiquant que la personne ayant proposé l'adoption de la prochaine résolution n'est pas un membre du comité exécutif.

Le président demande à un membre du comité exécutif de proposer l'adoption de la résolution suivante :

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2021/05/12-CA-001 soit adopté sans modification.

EC-210512-CA-0081

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal – 28 avril 2021

Approbation
du procès-verbal
28 avril 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 avril 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

EC-210512-CA-0082

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Abolition et création de postes – Maintenance

La directrice adjointe du Service des ressources humaines fait savoir que le poste à l'école primaire Laurentian est un projet spécifique qui deviendra un poste permanent, alors que le nouveau poste à l'école primaire Laurentia concerne la maintenance des ordinateurs portables.

Abolition et
création de postes

Soutien manuel d'entretien

EC-210512-HR-0083

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être réévalués chaque année afin de déterminer la nécessité d'abolir, de maintenir ou de créer certains postes;

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel d'entretien a été consulté relativement aux abolitions et aux créations de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition/à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2021 :

Classe d'emploi	Lieu de travail	% d'abolition	% de création	Différence
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Laurentia	51,61	100	+48,39 %
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Laurentian		64,51	+64,51 %

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Abolition et création de postes – Soutien administratif

La directrice adjointe du Service des ressources humaines fait savoir que la formule du comité de répartition des ressources a été appliquée et que les résultats sont présentés dans la prochaine résolution. L'Académie de Sainte-Agathe est le seul cas particulier, car il s'agit d'une école offrant des services d'enseignement allant de la maternelle à la 5^e secondaire.

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la directrice adjointe du Service des ressources humaines précise que, conformément aux conventions collectives, la date de début est le 1^{er} juillet, ce qui coïncide également avec le début de la nouvelle année.

Abolition et
création de postes

Soutien administratif

EC-210512-HR-0084

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être réévalués chaque année afin de déterminer la nécessité d'abolir, de maintenir ou de créer certains postes;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les règles proposées par le Comité de répartition des ressources pour l'allocation des ressources;

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté relativement aux abolitions et aux créations de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition/à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2021, conformément à l'article 7-3.06 de la convention collective du SEPB-Québec-FTQ-section locale 577 représentant le personnel de soutien administratif :

Classe d'emploi	Lieu de travail	% d'abolition	% de création	Différence
Agent de bureau, classe II	École primaire Pinewood	57,14	71,43	+14,29 %
Secrétaire	École primaire McCaig	50	71,43	+21,43 %
Agent de bureau, classe II	École primaire McCaig	57,14	71,43	+14,29 %
Secrétaire	École primaire de Morin-Heights	0	28,57	+28,57 %
Agent de bureau, classe II	École primaire Saint-Vincent	42,86	57,14	+14,29 %
Agent de bureau, classe II	École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	42,86	57,14	+14,29 %
Technicien en documentation	École primaire de Joliette	28,57	42,86	+14,29 %
Technicien de travaux pratiques	École primaire de Joliette	91,43	100	+8,57 %
Technicien de travaux pratiques	École secondaire Lake of Two Mountains	25	0	-25 %
Surveillant d'élèves	École secondaire Lake of Two Mountains	0	72,14	+72,14 %
Secrétaire	École secondaire régionale Laurentian	50	0	-50 %
Technicien de travaux pratiques	École secondaire de Rosemère	75	100	+25 %
Technicien de travaux pratiques	École secondaire Laval Junior	42,86	75	+32,14%
	École secondaire Laval Junior	57,14	75	+17,86
Surveillant d'élèves	École secondaire Laval Junior	0	28,57	+28,57 %
Secrétaire	Académie de Sainte-Agathe	50	71,4	+21,43 %
Technicien en documentation	École secondaire Laval Senior	30		-30 %
Agent de bureau, classe II	École secondaire Laval Senior		30	+30 %
Surveillant d'élèves	École secondaire Laval Senior	100	20	-80 %
Secrétaire	CDC Vimont		100	+100 %
Agent de bureau, classe II	CDC Vimont	57,14		-57,14 %
Secrétaire	CDC Lachute	80	40	-40 %
Secrétaire	Direction générale		100	+100 %
Technicien en transport scolaire	Ressources matérielles	60	100	+40 %
Agent de bureau, classe principale	Ressources humaines		200	+200 %
Opérateur en informatique, classe I	Technologies de l'information		200	+200 %
Agent de bureau, classe principale	Affaires scolaires	100		-100 %
Technicien en administration	Affaires scolaires		100	+100 %
Technicien en organisation scolaire	Affaires scolaires		200	+200 %
Agent de bureau, classe I	Ressources financières	100		-100 %
Agent de bureau, classe principale	Ressources financières		100	+100 %

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Création de postes – Personnel professionnel

La directrice du Service des ressources humaines fait savoir que la prochaine résolution concerne des projets spécifiques qui peuvent devenir des postes permanents après trois ans, conformément à la convention collective du personnel professionnel. Nous sommes maintenant arrivés à la fin de la période de trois ans et ces postes sont nécessaires.

En réponse aux questions, la directrice du Service des ressources humaines apporte les précisions suivantes :

- Le poste à 10 % relève d'une mesure particulière et a été intégré à un autre poste pour en faire un poste régulier.
- Les ergothérapeutes réalisent des évaluations et préparent des rapports alors que les conseillers pédagogiques font de l'observation en classe, rendent compte de leurs observations et formulent des recommandations.
- Les ergothérapeutes n'offrent pas la thérapie de groupe dans les écoles.
- La référence à l'école secondaire Laurier Senior concernant le plan d'effectif pour le personnel professionnel sera vérifiée.

En réponse à une question du président, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que les commissaires qui ne siègent pas au comité exécutif ne peuvent pas prendre part aux discussions à la table, mais ils peuvent poser des questions si le président est d'accord.

Création de postes
Personnel professionnel

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être réévalués chaque année afin de déterminer la nécessité d'abolir, de maintenir ou de créer certains postes;

EC-210512-HR-0085

ATTENDU QUE le syndical local représentant le personnel professionnel a été consulté relativement aux abolitions et aux créations de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2021, conformément à l'article 5-4.11 de la convention collective du personnel professionnel affilié à la Centrale des syndicats du Québec représentée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec :

École/centre/service	Poste	%	Offre
Services pédagogiques	Conseiller pédagogique	100 %	Poste régulier
Services pédagogiques	Ergothérapeute	10 %	Poste régulier
Services pédagogiques	Conseiller pédagogique	100 %	Poste régulier
Services pédagogiques	Agent de développement	100 %	Poste régulier

Adoptée à l'unanimité

4.2 Affaires corporatives et secrétariat général

4.2.1 Entente – Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil

La commissaire Donna Anber mentionne que ce centre offre aux élèves des services très nécessaires en anglais qui ne sont disponibles nulle part ailleurs.

En réponse à une question du président, la directrice générale fait savoir que la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale a participé à la rédaction de l'entente avec la directrice de l'école secondaire régionale Laurentian. Ainsi, une annonce concernant l'entente a été faite lors d'une séance du conseil d'établissement.

La directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir qu'il s'agit d'un projet très positif pour la communauté de l'école et qu'il s'agit de la deuxième entente présentée au comité exécutif. Elle ajoute que le centre a procédé à la nomination d'une nouvelle direction générale. Les services sont offerts à l'ensemble des élèves, en particulier ceux et celles fréquentant l'école secondaire régionale Laurentian, y compris ceux résidant à l'extérieur de la municipalité d'Argenteuil. Les élèves les plus vulnérables sont admissibles à ces services.

En réponse à une question du commissaire-parent Adam Gordon, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale précise que le vice-président indiqué dans la clause de signature fait référence au vice-président du comité exécutif.

Entente

Centre de pédiatrie sociale
en communauté
d'Argenteuil

EC-210512-CA-0086

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-200226-CA-0038, concluant une entente de trois (3) ans avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil (le « Centre de pédiatrie »);

ATTENDU QUE certains points de l'entente actuelle nécessitent des précisions ainsi que des modifications;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Centre de pédiatrie ont travaillé en collaboration sur les précisions et les modifications à l'entente;

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie continuera à louer un local à l'école secondaire régionale Laurentian, avec l'accord du conseil d'établissement de l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QU'il s'agit d'une entente de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente de trois (3) ans avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE cette nouvelle entente remplace celle qui avait été adoptée par voie de résolution n° EC-200226-CA-0038.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Services pédagogiques

4.3.1 Entente avec le CISSS des Laurentides – Projet régional de promotion et de prévention en santé mentale

La directrice des Services pédagogiques fait savoir que l'entente définit les paramètres du financement à venir et permettra à la commission scolaire de bénéficier de deux jours de service par semaine dans la région des Laurentides.

En réponse à un commentaire du commissaire-parent Adam Gordon, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale précise que l'entente est une ébauche. Elle ajoute qu'elle prend note de son commentaire et que le nom du signataire autorisé de la commission scolaire sera corrigé dans la version finale de l'entente.

Entente avec la CISSS
des Laurentides – Projet
régional de promotion
et de prévention
en santé mentale

EC-210512-ED-0087

ATTENDU QUE, à l'automne 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a dévoilé un projet régional de promotion et de prévention en santé mentale visant à mieux servir les élèves aux prises avec divers problèmes de santé mentale;

ATTENDU QUE le gouvernement compte investir 30 000 000,00 \$ à l'échelle de la province pour la mise en œuvre de projets de promotion et de prévention en santé mentale et de prévention en dépendances;

ATTENDU QU'une entente de collaboration a été négociée entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides concernant le projet régional de promotion et de prévention en santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

ET QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 54

PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 23 juin 2021